Nations Unies A/50/PV.23



Documents officiels

23e séance plénière Vendredi 6 octobre 1995, à 15 heures New York

Président: M. Freitas do Amaral . . . . . . . . . . . . . (Portugal)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

## Débat général

Allocution de M. Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis

Le Président (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.

Le Président (interprétation de l'anglais): J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis, M. Denzil Douglas, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Douglas (Saint-Kitts-et-Nevis) (*interprétation de l'anglais*): Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, c'est bien sûr un honneur pour moi que de prendre la parole devant cette éminente Assemblée. Je suis très fier de lui transmettre les salutations fraternelles et cordiales du nouveau gouvernement travailliste et du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis.

L'ONU a fait des progrès notables au cours des cinq dernières années, grâce à la ferme détermination, à la persévérance et à la foi inébranlable de ses Membres. Ils ont eu foi en une organisation qui a été en mesure d'équilibrer les intérêts des faibles avec ceux des forts; ils ont eu foi dans leur volonté collective de préserver la démocratie, de promouvoir la paix et d'améliorer la qualité de la vie de tous les peuples. L'occasion de la convocation de cette session historique de l'Assemblée générale des Nations Unies stimule nos gouvernements et les incite à réaffirmer leur attachement à la cause de la paix mondiale, de la sécurité internationale et du développement. Cette foi représente l'essence même de ce que nous célébrons, non seulement cette année, mais chaque année.

Il y a 50 ans, quelques hommes faisant preuve d'un grand courage et de clairvoyance ont laissé de côté leurs divergences nationales pour planter ensemble de nouvelles semences d'espoir dans un avenir qui un jour porterait des fruits dont l'humanité pourrait bénéficier. L'héritage historique de coopération et de partenariat qui a triomphé de l'individualisme devrait brûler comme une flamme éternelle

95-86257 (F

\*9586257\*

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

dans nos esprits et servir à nous rappeler à tous que la paix, un des biens les plus précieux, ne nous est pas donnée pour que nous la gaspillions, mais nous est simplement prêtée. Nous avons la responsabilité solennelle de la transmettre aux générations futures. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis salue ces hommes qui ont regardé vers l'avenir il y a un demi-siècle et les remercie du riche héritage qu'ils nous ont légué à tous.

Je voudrais m'associer aux autres délégations qui ont exprimé leurs chaleureuses félicitations et leurs souhaits sincères à vous-même, Monsieur le Président, notre nouveau Président, élu pour présider l'Assemblée en cette année qui fait date dans l'histoire des Nations Unies.

Monsieur le Président, le Gouvernement de Saint-Kittset-Nevis tient à vous assurer de sa coopération et de son appui indéfectibles. Nous sommes certains que votre présidence se caractérisera par une conduite avisée de nos délibérations, dont le résultat fructueux est ainsi assuré.

Au nom de mon gouvernement, je suis heureux d'exprimer notre reconnaissance au Président sortant, S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour la diligence et le savoir-faire dont il a fait montre au cours d'une année marquée par toutes sortes de troubles politiques et autres problèmes graves.

Je rends hommage au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour son leadership inébranlable, sa bonne volonté et son savoir-faire diplomatique, qui ont été si souvent mis à l'épreuve depuis qu'il a pris ses fonctions il y a quelques années. Mon gouvernement félicite le Secrétaire général de la façon remarquable dont il s'acquitte des mandats de l'Organisation en ce qui concerne les efforts humanitaires et de maintien de la paix. Tandis que nos nations continuent d'oeuvrer de concert pour construire un avenir meilleur pour nos peuples, je tiens à l'assurer de la coopération, de l'appui et de la bonne volonté indéfectibles de mon gouvernement.

Pour ce qui est des droits de l'homme, mon gouvernement estime qu'il nous incombe à tous, en tant que communauté des nations, de nous souvenir que chaque être humain a un droit inaliénable à la liberté, au bonheur et à un meilleur niveau de vie.

Le caractère sacré de la vie humaine n'est pas négociable; il prime tout. La volonté de mon gouvernement de poursuivre ses efforts et d'appuyer ceux des Nations Unies en vue de protéger et de préserver les droits de l'homme est inébranlable.

Je voudrais à présent attirer l'attention sur la question de la démocratie représentative. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis se félicite au plus haut point du rythme sans précédent des réformes démocratiques entreprises aux quatre coins du monde. Nous sommes toutefois préoccupés par la complexité croissante des problèmes qui reviennent sans cesse et par l'apparition de nouveaux problèmes encore plus compliqués qui menacent gravement la paix et la sécurité internationales.

Aussi ma délégation loue-t-elle la détermination des Nations Unies et la volonté de ses dirigeants de guider les États Membres à travers les océans déchaînés des bouleversements politiques en maintenant résolument le cap vers la réalisation de nos objectifs.

Il est encourageant de voir qu'en dépit de problèmes évidents, la démocratie continue de voir le jour dans les coins les plus reculés du monde. Cela devrait nous amener à mobiliser nos énergies collectives pour veiller à ce que les peuples qui aspirent à la liberté fassent un jour l'expérience de la démocratie.

La région des Caraïbes a poussé un soupir de soulagement lorsque le spectre odieux de la dictature a disparu du paysage haïtien. Le peuple haïtien peut enfin commencer à récolter les fruits de la paix tandis qu'il s'emploie à mettre en place une démocratie durable et viable.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes connaît actuellement une période de paix et de primauté du droit relative. Nous aimerions que cela continue indéfiniment. Je n'ai certes pas l'intention de jouer les oiseaux de mauvais augure, mais nous ne pouvons nous permettre de considérer cette situation pour acquise, car l'histoire a souvent montré de façon effrayante et sans équivoque que là où la démocratie est fragile, l'instabilité politique et la pauvreté ont tendance à former une alliance dangereuse.

En tant que simple concept, sans l'appui indispensable d'un développement des infrastructures et des institutions, la démocratie ne peut survivre. Pour que la démocratie reste viable dans les pays qui n'en ont pas l'habitude ou qui souffrent de niveaux élevés ou croissants de pauvreté, la démocratie devrait être étayée par des systèmes d'appui appropriés.

Mon gouvernement est fermement convaincu que l'ONU est une Organisation du peuple. Nous, Membres de l'ONU, devons donc faire comprendre aux masses pauvres qu'on réussit souvent et facilement à influencer et à leurrer, que la démocratie fonctionne, qu'elle peut fonctionner pour

eux, et qu'en fin de compte, si on leur en donne la possibilité, la démocratie leur apportera les bienfaits politiques et matériels nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Je tiens à bien préciser que mon gouvernement n'est pas ici pour mendier. Au contraire, ce que nous demandons c'est une coopération et un partenariat authentiques et sûrs. Étant donné que nos pays partagent un monde commun, mais aussi des préoccupations et des intérêts communs, nous devons devenir le gardien de notre frère. Si nous ne travaillons pas efficacement ensemble, nous compromettrons nos chances de tirer les enseignements du passé et nous brûlerons les ponts vers l'avenir, ponts qui ont été construits avec le courage désintéressé de ceux qui nous ont précédés.

Il semble que chaque fois que l'on réussit à résoudre un problème majeur un autre encore plus compliqué surgit. Le monde de l'après-guerre froide a vu la réapparition d'anciennes tensions ethniques, des niveaux croissants de pauvreté et de plus grandes inégalités économiques, autant de questions prioritaires à l'ordre du jour mondial. Ces nouveaux défis exigent des stratégies novatrices et collectives et le partenariat.

Le conflit qui continue interminablement dans l'ex-Yougoslavie semble résister à toute tentative de règlement efficace et durable. Nous n'en appuyons pas moins les efforts internationaux en vue de trouver une solution diplomatique au conflit.

En conséquence, mon gouvernement se félicite des initiatives opportunes du Gouvernement des États-Unis, essentielles à notre avis pour pouvoir progresser vers une solution qui mettra fin à la guerre. Nous tenons aussi à louer les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour arriver à une paix durable dans l'ex-Yougoslavie.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis condamne énergiquement les actes odieux et lâches de génocide, le «nettoyage ethnique» et les tueries aveugles d'êtres innocents et sans défense, commis par toutes les parties à ce conflit meurtrier.

Mon gouvernement espère sincèrement que les personnes reconnues coupables de ces atrocités seront traduites en justice.

Je voudrais maintenant passer à une autre région instable, le Moyen-Orient, qui est depuis longtemps un foyer de tension persistant dans les affaires mondiales. Les temps changent, et dans l'intérêt de la paix, certains gouvernements de la région ont commencé à réagir à ces changements en adoptant les mesures appropriées pour concilier leurs divergences et assurer que leurs populations vivent ensemble en paix. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis rend hommage aux initiatives du Gouvernement d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine en vue de protéger la paix contre l'emprise du terrorisme et de la violence. C'est de bon augure pour la paix, non seulement dans les territoires en litige, mais aussi dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. En outre, nous prions instamment les pays de la région de respecter le droit d'Israël d'exister et de suivre ce qui a été décidé dans le dernier accord conclu entre les Gouvernements d'Israël et du Royaume de Jordanie.

Nous espérons que d'autres pays de la région entendront l'appel à la paix et utiliseront la diplomatie dans la poursuite de leurs objectifs. Nous prions également instamment tous les gouvernements de déclarer la guerre au terrorisme et de s'engager à l'éliminer, où qu'il se trouve. Mon gouvernement est fermement convaincu qu'un acte de terrorisme contre tout homme, où que ce soit, est un acte de terrorisme contre toute l'humanité, partout dans le monde.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis se félicite de la décision prise l'an dernier par le Gouvernement iraquien de reconnaître l'État du Koweït. Il faut préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté du Koweït. Nous demandons également au Gouvernement iraquien de respecter toutes les résolutions de l'ONU et de libérer tous les ressortissants koweïtiens détenus illégalement en Iraq.

Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis convaincu que l'ONU existe pour servir les peuples. Nous attendons par conséquent de cette organisation qu'elle fasse progresser la cause de tous nos peuples. Pour y parvenir, toutefois, les gouvernements Membres doivent s'acquitter de leurs obligations envers l'Organisation afin qu'elle puisse fonctionner de façon plus efficace. En même temps, l'ONU doit accepter le fait qu'elle doit rendre des comptes à ses nombreux Membres. Les gouvernements Membres et l'Organisation devraient aussi tenter de concilier cette relation critique et de coopérer plus étroitement à l'avenir pour concevoir de nouvelles approches du règlement des problèmes, du développement et de la sécurité.Le moment est venu pour nous de changer la façon dont nous conduisons nos affaires. Notre gouvernement est en faveur de la réforme du Conseil de sécurité pour qu'il reflète la configuration actuelle des affaires du monde.

Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur la question de la composition de l'ONU. Comme nous le savons tous fort bien, l'un des principes fondamentaux de cette organisation est son caractère universel. Mon gouvernement perçoit l'ONU comme une Organisation des peuples; nous estimons par conséquent que les États Membres comprendront la nécessité de considérer la réadmission en temps voulu de la République de Chine à Taiwan dans cette Organisation. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis maintient que les 21 millions d'habitants de ce pays ont le droit d'être représentés de manière appropriée dans cette Organisation. Taiwan continue de respecter le droit international et a adopté les mesures nécessaires pour assurer la démocratisation de ses politiques et le respect et la protection des droits de l'homme.

Je voudrais maintenant aborder deux questions importantes : premièrement, la vulnérabilité des petits États insulaires; et, deuxièmement, le développement durable. Bien que ces problèmes ne soient pas nouveaux, mon gouvernement reste convaincu que la communauté internationale ne peut pas se permettre de les oublier. Nous rendons hommage à l'Organisation des Nations Unies, qui a organisé une conférence l'an dernier à la Barbade pour examiner ces questions cruciales. Nous devons toutefois aller plus loin, ce qui exigera un partenariat, une coopération et la volonté tant des pays développés que des pays en développement.

De nombreux petits États insulaires ne sont que trop conscients des dangers que risque de poser la détérioration de l'environnement pour de petits États insulaires comme Saint-Kitts-et-Nevis. Certains de ces dangers sont l'élévation du niveau de la mer, l'érosion des côtes, la pollution marine et les catastrophes naturelles. Ces problèmes sont très complexes, car les petits États insulaires comme ceux des Caraïbes n'ont que peu de ressources et n'ont donc pas les moyens financiers et technologiques d'y faire face.

La vulnérabilité écologique des petits États insulaires est étroitement liée à notre dépendance économique et à notre exposition aux forces extérieures. Ma délégation lance donc un appel à la communauté financière internationale pour qu'elle revoie ses politiques de prêts à des conditions de faveur aux petits États insulaires.

Les statistiques peuvent être extrêmement trompeuses. La tendance à juger un pays et le développement de sa population en se fondant sur des chiffres tels que le revenu par habitant déforme très facilement la réalité objective de notre situation. Le mois dernier, par exemple, Saint-Kitts-et-Nevis a été ravagé par deux cyclones. Le passage du premier a malheureusement suffi à perturber très gravement la vie quotidienne de mon peuple, à détruire l'infrastructure physique, et à saper profondément la vie économique des deux îles. La principale récolte d'exportation de mon pays, la canne à sucre, a pratiquement été complètement détruite, et les perspectives de récolte en 1996 sont décourageantes. En outre, l'hôpital principal de mon pays a subi des dégâts intensifs, mettant ainsi gravement en danger la santé de la population de Saint-Kitts-et-Nevis. Je saisis cette occasion pour remercier la communauté internationale, qui a réagi rapidement en fournissant des secours d'urgence à la population de Saint-Kitts-et-Nevis.

Voilà, avant tout, la réalité des petits États insulaires, et c'est elle, plutôt que de froides statistiques, qui doit être prise en considération dans l'élaboration des politiques mondiales à suivre à leur égard.

Revenant au sujet de l'environnement, ma délégation estime que, dans une grande mesure, nos îles ont hérité de problèmes que nous n'avons pas toujours créés nousmêmes. Notre intention n'est pas de blâmer quiconque. Au contraire, nous voudrions suggérer que tous les pays prennent des mesures appropriées pour réduire la possibilité de la dégradation de l'environnement et que ceux qui sont en mesure de contribuer à la protection de l'environnement prêtent leur assistance à ceux qui ne sont pas à même de le faire.

Ma délégation lance un appel pressant au monde développé pour qu'il ne subordonne pas l'octroi de l'assistance au développement aux garanties de protection de l'environnement des pays en développement. Au lieu de cela, nous proposons une relation plus étroite et plus constructive visant des stratégies plus concrètes et à long terme pour résoudre les problèmes de l'environnement.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis condamne énergiquement les tentatives faites par certains pays d'utiliser les voies maritimes des Caraïbes en tant que voies de passage pour leurs déchets toxiques et dangereux. De toute évidence, l'indice de vulnérabilité de cette région est élevé. Nous ne pouvons donc nous permettre de le voir augmenter.

Nous demandons à tous les pays responsables de trouver des moyens plus sûrs et plus appropriés de se débarrasser de leurs déchets toxiques et dangereux.

Saint-Kitts-et-Nevis appuie catégoriquement la prorogation indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires (TNP) et nous attendons avec impatience l'aboutissement des négociations sur un traité d'interdiction complète. En outre, nous prions instamment toutes les nations d'interdire les essais nucléaires.

En ce qui concerne les femmes et le développement, nous nous félicitons de la convocation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing pour examiner les questions concernant les femmes du monde entier. Nous lançons un appel aux États Membres pour qu'ils aillent au-delà des discussions tenues dans les salles de conférence et pour qu'ils fassent de véritables efforts pour promouvoir les intérêts des femmes. La protection des droits de l'homme et la poursuite d'un développement durable ne peuvent être envisagées comme des formes distinctes du développement des femmes et de leurs droits. Elles doivent aller de pair.

Les femmes jouent un rôle central et critique dans le processus du développement. Leurs contributions doivent donc être reconnues et récompensées de façon appropriée. Mon gouvernement s'est engagé à promulguer des lois pour éliminer la discrimination entre les sexes et pour instituer des mesures propres à corriger les inégalités auxquelles font face les femmes.

Nous avons également pour devoir de protéger la vie de nos enfants et de leur fournir la protection voulue pour leur croissance individuelle et leur prospérité future. Leur avenir dépend de nous, et c'est pourquoi nous avons une responsabilité sacrée à leur égard et à l'égard des générations futures.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis condamne énergiquement toute forme de discrimination et de violence contre les femmes et les enfants. Nous prions instamment tous les gouvernements de s'attaquer aux pratiques barbares que sont la prostitution des enfants, l'infanticide et l'avortement après avoir découvert que le foetus est de sexe féminin. Le droit à la vie est essentiel, universel et sacré.

Pour terminer, la liste des problèmes qui se posent à nos pays témoigne à l'évidence des tâches difficiles qui nous attendent. Nos pays partagent des objectifs communs, tels que la poursuite de la paix, de la sécurité mondiale et d'un meilleur niveau de vie pour tous nos peuples.

Nos prédécesseurs ont semé et, aujourd'hui, nous célébrons la récolte qu'ils nous ont assurée. Mon gouvernement est convaincu que nous pourrons réaliser nos objectifs individuels en oeuvrant collectivement. Et nous le pouvons certes. Je sais que nous le pouvons. Ce qui est encore plus important, c'est que nous le devons à ceux qui nous ont élus et à ceux qui nous succéderont.

Au moment où nous, peuples du monde, célébrons nos réalisations passées, décidons de réaliser des succès encore plus grands dans les années à venir.

Le Président (interprétation de l'anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté de la tribune.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, à qui je donne la parole.

M. Gurirab (Namibie) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, la Namibie s'associe aux orateurs précédents pour vous adresser nos sincères félicitations et nos meilleurs voeux à l'occasion de votre élection unanime. Il en va de même pour les membres du Bureau, dont la Namibie est fière d'être membre.

Cette session historique de l'Assemblée générale, qui marque le jubilé d'or de notre Organisation, coïncide avec le cinquième anniversaire de l'indépendance de la Namibie, qui n'est intervenue qu'après une lutte longue et impitoyable et les sacrifices du peuple namibien et — et ce n'est pas le moindre — en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, qui a joué un rôle crucial dans le processus de décolonisation de notre pays. Cette coïncidence heureuse nous remplit d'une joie et d'une satisfaction immenses.

Le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, mon bon frère et collègue, S. E. M. Amara Essy, a présidé les travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale avec beaucoup de compétence, de sagesse et de dévouement. Je le félicite du bon travail accompli et, en particulier, de l'excellence et de l'énergie avec lesquelles il s'est acquitté de ses importantes fonctions sous l'angle du partenariat et du développement. Dans ce contexte, la Namibie coopérera pleinement avec la présidence de l'Assemblée générale et le Secrétaire général dans la poursuite de nos objectifs communs qui ont été confiés à divers groupes de travail à composition non limitée chargés de

restructurer et de renforcer l'Organisation des Nations Unies.

Cette session commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale va rassembler un nombre record de dirigeants mondiaux, y compris, bien entendu, le chef d'État de la République de Namibie, M. Sam Nujoma, pour une grande célébration où tous ensemble nous ferons le bilan de l'Organisation, où nous nous livrerons à l'introspection et à la réflexion, et où nous réaffirmerons notre détermination d'oeuvrer sur la base d'une nouvelle vision de l'avenir, ainsi que notre attachement à la paix, au développement, à l'égalité des sexes, à la tolérance et à la fraternité dans ce village mondial qui est le nôtre.

Les buts et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, depuis son adoption en 1945, ont été ceux-ci : sauver des vies; libérer tous ceux, partout, qui sont encore tenus en esclavage; promouvoir les idéaux et les valeurs de la démocratie; protéger et défendre les droits de l'homme et les libertés civiles — codifiés par la suite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme —; et surtout, préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui a causé tant de destruction et de souffrances humaines dans le monde au cours de ce siècle.

Au nom de ces buts et de ces principes et de leur réalisation rapide, notre illustre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a appliqué son énergie et son esprit aux défis de notre époque en rédigeant deux documents fondamentaux : l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement. Ces initiatives opportunes et qu'il faut mettre en oeuvre lancent un appel en faveur d'une coopération internationale et de l'allocation de ressources nouvelles et supplémentaires. Elles assignent également des obligations nationales aux gouvernements et aux sociétés civiles.

Plus spécialement, dans le contexte de la session du cinquantième anniversaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté un rapport annuel complet, avec des recommandations précises en faveur d'actions sur divers fronts. La Namibie rend donc un hommage mérité au Secrétaire général pour ses efforts incessants au service de l'Organisation des Nations Unies et pour ses initiatives inédites en vue de faire avancer la cause de la paix et du développement dans le monde.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il est nécessaire d'en examiner l'histoire et les succès passés. Parallèlement, l'équilibre à trouver entre les opportunités et les défis du jour exige

vision, engagement, courage et leadership de la part des dirigeants du monde. Espérons que cette session commémorative indiquera la direction à suivre et réalisera les objectifs désirés.

Le plus important de tous les engagements à remplir pour la communauté internationale est d'employer la volonté politique collective et les ressources de États Membres des Nations Unies pour

«favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.»

Telle est l'âme de la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui, le monde est uni et favorable à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à la primauté du droit. Je m'empresserai d'ajouter que l'élimination de la pauvreté sur une base durable, grâce à une éducation appropriée, aux soins de santé, à l'emploi et aux logements adéquats, ainsi qu'au remplacement de la capacité d'action des femmes, doit venir en tête des priorités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, lesquelles ont joué un rôle vital dans le développement économique et social.

Avec le recul de 50 années, nous savons que l'Organisation des Nations Unies était à l'origine, et demeure aujourd'hui, davantage qu'une simple réponse aux horreurs et aux situations de la seconde guerre mondiale et à son héritage douloureux. Il s'agit d'une responsabilité sacrée envers la vie même, et d'un instrument indispensable à la sauvegarde de la civilisation, dans l'intérêt de toutes les nations et de tous les peuples.

La guerre froide fut l'un des éléments de cet héritage douloureux. Les espérances et les attentes de millions d'individus dans le monde leur furent refusées pendant des décennies, par les politiques de confrontation et de division du monde en deux blocs militaires hostiles et en camps idéologiques rivaux. Cela a compromis l'application des buts et des principes auxquels l'Organisation des Nations Unies doit se consacrer.

La course aux armements et l'espionnage, de même que la rivalité des blocs, ont sérieusement entamé les ressources vitales, le temps et l'énergie des nations, créant toujours plus de foyers de tension, et faisant ainsi obstacle à la coexistence pacifique et à des relations inter-États mutuellement bénéfiques.

L'holocauste nucléaire, heureusement, fut évité. Une troisième guerre mondiale n'eut pas lieu. Mais la violence, la méfiance et l'accumulation des armements ont caractérisé les affaires du monde pendant très longtemps. Au cours de cette dangereuse période, la planète Terre s'est trouvée à l'extrême bord d'un effrayant désastre. Devant cette situation, des hommes et des femmes, mus par des idéaux de paix, de sagesse et de compassion, dans tous les coins de la Terre, ne cessèrent d'élever la voix de la raison et de faire appel au bon sens, au désarmement et au dialogue.

La décolonisation est peut-être le succès le plus louable de l'Organisation des Nations Unies. Le monde fut témoin d'une vague sans précédent et irrépressible d'appels à la liberté et au droit à l'autodétermination lancés par des millions de personnes à travers le monde. Ce processus aboutit à l'indépendance d'innombrables pays en Asie, en Amérique latine — plus particulièrement dans les Caraïbes — et en Afrique, lesquels augmentèrent les effectifs des Nations Unies, qui dépassèrent 100 États Membres. Aujourd'hui, le nombre de Membres s'élève à 185, soit trois fois plus que l'effectif original de 51 Membres fondateurs en 1945.

En Namibie, le moment vint où l'Organisation des Nations Unies dut mettre ses ressources en accord avec ses convictions et ses responsabilités. Elle fit preuve de son ferme engagement en fournissant les fonds nécessaires et la capacité technique au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), qui facilita une transition sans heurt de la Namibie au statut de nation en 1990. Cet épisode heureux représente aujourd'hui un modèle réussi de décolonisation et de maintien de la paix par l'Organisation des Nations Unies.

D'autres opérations réussies de l'Organisation des Nations Unies s'ensuivirent : au Cambodge, en El Salvador, au Mozambique et en Haïti. Dans tous ces cas, le succès fut assuré par la combinaison d'un consensus politique, d'opérations de maintien de la paix et d'imposition de la paix, et d'une assistance humanitaire.

Il a été dit à maintes reprises et de maintes façons que si l'ONU n'existait pas, l'aspiration collective à la créer serait irrésistible. C'est pourquoi la Namibie s'enorgueillit de sa qualité de Membre de l'ONU. Depuis qu'elle en fait partie, la Namibie joue un rôle concret dans toutes les activités de l'Organisation. La Namibie a participé à l'opération de maintien de la paix au Cambodge et envoyé en Angola des observateurs lors des élections qui se sont déroulées sous l'égide des Nations Unies. La Namibie a également envoyé un juriste en qualité de rapporteur pour

représenter la Commission des droits de l'homme en Somalie. Mais plus encore, la Namibie a acquitté en temps voulu et intégralement sa quote-part et ses contributions volontaires, car elle estime que le statut de Membre n'est pas suffisant et que faute de ressources l'Organisation ne peut mener à bien son mandat.

Alors que nous approchons du prochain millénaire, je tiens à faire connaître la position du Gouvernement de la République de Namibie sur les questions suivantes : coopération régionale, coopération économique internationale, principales conférences des Nations Unies, désarmement nucléaire et réforme de l'Organisation.

La coopération régionale : en Afrique australe, les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dont Maurice fait maintenant partie, ont combiné leurs efforts pour engager notre sousrégion sur la voie de la reconstruction et du développement. Faute d'un développement durable, il ne saurait y avoir ni paix ni stabilité. Même si l'instauration de la paix a créé des conditions favorables au développement socio-économique en Afrique australe, l'apartheid et la déstabilisation ont laissé dans le pays des marques profondes. Par exemple, pour réaliser ces objectifs, les États membres de la SADC ont décidé de mettre en commun leurs ressources afin d'appliquer des projets conjoints dans les domaines de l'énergie et de l'eau. Forts de cela, les intéressés ont signé plusieurs protocoles lors du récent sommet de la SADC, qui s'est tenu à Johannesburg.

Les membres de la SADC coordonnent également leurs politiques dans des domaines comme le déminage, la lutte contre la criminalité, le trafic d'armes, le trafic de stupéfiants, le blanchiment de l'argent, le commerce illicite transfrontière et autres formes d'activités criminelles. Il faut espérer que ces efforts aboutiront à créer une situation idéale qui permettra le libre mouvement des individus, des capitaux, des biens et services et à favoriser ainsi la transformation de la SADC en une communauté partageant expériences et aspirations. Cependant, les mécanismes de règlement des conflits, les consultations politiques et le maintien de la paix sont au premier plan des préoccupations régionales.

Après avoir écouté la déclaration très inspirante prononcée ce matin par mon frère et collègue S. E. M. Alfred Nzo, Ministre des affaires étrangères de la République sudafricaine, je me suis senti encouragé. Je puis l'assurer qu'il peut compter sur la ferme volonté de la Namibie de continuer d'oeuvrer étroitement avec le Gouvernement et le peuple sud-africains pour instaurer partout en Afrique australe une paix, une stabilité, un développement et une prospérité véritables.

L'achèvement des autoroutes Trans-Caprivi et Trans-Kalahari, qui relient les pays voisins sans littoral au port namibien de Walvis Bay, contribuera au renforcement de la coopération régionale, du commerce et de l'intégration. En cela, nous nous conformons à la lettre et à l'esprit du Traité d'Abuja portant création d'une communauté économique africaine. Il est certain qu'une SADC fructueuse aiderait à renforcer la Communauté économique africaine.

Quant à la coopération économique internationale, la Namibie souscrit aux vues que le Conseil économique et social a soulignées à sa séance de ce matin, à savoir que le développement ne peut prospérer dans un climat de conflit et d'instabilité. La coopération économique mutuellement bénéfique ne peut donc se réaliser tant qu'il existe un système économique international injuste. Tant qu'ils ne seront pas des partenaires égaux au sein de l'économie mondiale, les pays en développement, notamment les pays africains, resteront à jamais sous-développés. Contrairement aux vues exprimées par certains milieux, la Namibie estime que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont joué un rôle vital et concret dans l'aide apportée aux pays en développement.

Le renforcement de la coopération Sud-Sud est plus que jamais le moyen dont on a besoin pour encourager le commerce et le développement économique des pays du Sud. La Namibie appuie donc le Centre du Sud et demande que des contributions financières et matérielles soient apportées à ses programmes.

La Namibie est également fermement convaincue que l'Institut américain latino-africain qui vient d'être inauguré et dont les sièges régionaux se trouvent en Namibie et en Uruguay respectivement, ne fera que renforcer la coopération Sud-Sud. La Namibie salue également les initiatives dont le but est d'encourager le dialogue et la coopération horizontaux entre la SADC, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, le Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR) et autres groupes économiques des pays du Sud.

Eu égard aux principales conférences des Nations Unies, on peut dire qu'à aucun moment de l'histoire de l'Organisation les besoins de l'humanité n'y ont occupé une place aussi centrale. L'humanité a reconnu que la préservation de l'environnement équivaut à celle de la vie de l'homme. Le respect et la protection des droits de l'homme

sont la base de la démocratie, de l'administration et du développement. Examiner les questions relatives aux populations dans le cadre du développement s'impose pour pouvoir mesurer l'impact des tendances socio-démographiques sur le bien-être des peuples. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre; elle est également une condition nécessaire pour atteindre le développement social et économique. L'égalité des sexes est au centre du développement et de la paix.

En honorant les engagements pris à toutes ces conférences il sera possible d'en faire le centre de l'ordre du jour du XXIe siècle.

Pour la Namibie, la protection de l'environnement est consacré dans sa constitution. La promotion et la défense de la démocratie et des droits de l'homme sont les piliers essentiels du Gouvernement et de la société namibiens. Conformément au Programme d'action adopté à la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, la Namibie a pleinement intégré les questions de population dans son premier Plan de développement national.

De façon analogue, les engagements que nous avons pris lors du Sommet mondial pour le développement social continuent de se voir accorder la plus grande priorité par le Gouvernement. La Commission de réforme du droit met la dernière main à ses recommandations au Parlement namibien en vue de l'adoption de la législation nécessaire.

La Namibie est fière de sa contribution aux préparatifs de la quatrième Conférence sur les femmes et de l'honneur fait à sa délégation par sa nomination au poste de Rapporteur général de la Conférence de Beijing. Il va donc sans dire que la Namibie fera tout son possible pour veiller à la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence.

Les réalisations scientifiques et technologiques de l'humanité devraient servir aux fins de la paix et du développement. Toutes les armes de destruction massive doivent être détruites. Le temps est venu de procéder à un désarmement nucléaire total.

De plus, la Namibie appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à respecter l'engagement pris lors de la dernière Conférence relative au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à avancer rapidement sur la voie de la destruction de toutes les armes nucléaires. À ce sujet, la Namibie déplore la nouvelle série d'essais nucléaires auxquels il a été procédé. La Namibie continuera à

participer activement à la mise au point rapide du projet de traité sur la dénucléarisation de l'Afrique.

En ce qui concerne la réforme de l'ONU, la Namibie croit que le mécanisme de prise de décisions du Conseil de sécurité, dans son état actuel, ne peut servir efficacement la communauté internationale au XXe siècle. La croissance phénoménale du nombre des Membres de l'ONU doit se refléter dans la représentation au sein du Conseil de sécurité. La réforme, la restructuration et l'élargissement du Conseil de sécurité doivent refléter les principes fondamentaux d'égalité souveraine de tous les États, d'universalité, de démocratie et de transparence. C'est seulement ainsi que l'autorité, la légitimité, la crédibilité et l'efficacité du Conseil de sécurité seront assurées.

La Namibie ne s'oppose aucunement à ce que l'Allemagne et le Japon deviennent membres permanents du Conseil de sécurité. Mais, parallèlement, la Namibie est fermement d'avis que l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine ont le droit d'être représentées par des membres permanents ainsi que par l'attribution de sièges additionnels au Conseil de sécurité à des membres non permanents. Ce que nous recherchons, c'est l'acceptation du principe. Le mécanisme propice à cette acceptation fait l'objet des consultations en cours au sein du Groupe de travail à composition non limitée compétent. Le nouvel ordre mondial ne laisse aucune place, de l'avis de la Namibie, à un droit de veto obsolète, qui doit être aboli.

Le nouvel ordre mondial, qui est censé offrir le meilleur espoir de coopération économique et de libre-échange, devrait se libérer des dernières chaînes de la guerre froide et remplacer l'affrontement par le dialogue là où des différends subsistent encore.

La Namibie se félicite du dernier accord en date sur l'autonomie palestinienne signé par l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne. Nous attendons avec impatience la conclusion rapide d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient devant aboutir à l'établissement d'un État palestinien.

La décolonisation de l'Afrique n'est pas encore achevée. La Namibie appuie donc l'exercice rapide, par le peuple sahraoui, de son droit à l'autodétermination sur la base d'un référendum libre, équitable et transparent au Sahara occidental, sous la supervision et le contrôle conjoints de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

Il ne peut y avoir de solution militaire au conflit en Bosnie-Herzégovine. La Namibie exhorte donc toutes les parties concernées à mettre fin aux souffrances infligées à leurs peuples et à trouver une solution politique durable et pacifique à ce conflit.

Alors que l'année en cours s'achève, il est réconfortant de constater que le conflit au Libéria a été réglé à la suite de la formation d'un gouvernement provisoire multipartite à base large. Nous nous en réjouissons vivement. Espérons que cela est de bon augure pour le règlement des conflits en Somalie, au Soudan, au Burundi et en Sierra Leone.

Depuis la signature, l'an dernier, du Protocole de Lusaka sur l'Angola, le processus de paix a continué de faire des progrès dans ce pays frère. L'esprit de réconciliation et de dialogue pénètre toute la société et est stimulé par les pourparlers directs qui ont lieu régulièrement entre le Président José Eduardo dos Santos, de l'Angola, et M. Jonas Savimbi, de l'UNITA. La Namibie espère sincèrement que les promesses faites à Bruxelles lors de la récente table ronde sur l'Angola se traduiront par le dégagement de ressources réelles consacrées à la reconstruction et au développement de ce pays, qui est notre voisin.

Il y a longtemps que l'Afrique aurait dû mettre fin, une fois pour toutes aux activités criminelles des mercenaires, qui, à l'instar des actes de terrorisme, ont été condamnées dans les résolutions adoptées par l'ONU aussi bien que dans celles de l'Organisation de l'unité africaine. Le récent coup d'État survenu sur une des îles des Comores a conféré un caractère extrêmement grave à cette question, qui nécessite maintenant une action urgente de la part de la communauté internationale. La Namibie se félicite donc des mesures prises pour rétablir le gouvernement ainsi que l'ordre public sur l'île.

L'allocution que S. S. le Pape Jean-Paul II a prononcée hier de cette tribune était un message profond empreint d'optimisme, d'espoir et de bonne volonté, alors que nous sommes à l'aube du nouveau millénaire. Le Pape a mis l'accent sur l'amour universel et la famille, sujets qui touchent l'espèce humaine tout entière.

Je terminerai en souhaitant sincèrement que cette historique session commémorative de l'Assemblée générale ne manquera pas de souligner la prise de conscience publique du travail accompli par l'ONU et la pertinence constante de l'Organisation dans la vie des individus et des communautés partout dans le monde. La vision de ses fondateurs, il y a 50 ans, était centrée sur le bien-être et la sécurité des générations successives. Les nations et les

peuples, tels que représentés par des organisations non gouvernementales, doivent avancer ensemble sur la voie du prochain millénaire en direction d'un monde meilleur dans lequel les enfants se sentiront davantage en sécurité.

Le Président (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à la Présidente de la délégation de la Trinité-et-Tobago, S. E. Mme Annette des Iles.

Mme des Iles (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi que de vous féliciter chaleureusement, au nom de la délégation de la Trinité-et-Tobago, de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. La célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le besoin urgent de répondre à un certain nombre de questions importantes qui se posent à l'Organisation rendent cette année tout particulièrement importante. Nous sommes certains que grâce à votre clairvoyance et à vos qualités de direction, vous mènerez cette Assemblée historique au succès.

Ma délégation voudrait également exprimer toute sa reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour la manière compétente dont il a dirigé la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale

Nous sommes également particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue au petit État insulaire des Palaos, 185e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La plupart des États représentés dans cette salle n'étaient pas présents lors de la signature historique de la Charte des Nations Unies à San Francisco, il y a 50 ans. Mais, dès le moment de leur indépendance, ils ont demandé à devenir Membres de cette Organisation, puisque cela fait partie intégrante de leur quête d'un environnement international stable et sûr et d'un meilleur niveau de vie. La Trinité-et-Tobago, petit État démocratique, qui a accédé à l'indépendance en 1962, n'a pas fait exception à cette règle.

Depuis 1962, date où nous sommes devenus Membre de l'Organisation des Nations Unies, des changements profonds sont intervenus dans les relations internationales et ont été accompagnés parallèlement d'un accroissement des responsabilités de l'Organisation. Le plus spectaculaire de ces changements a été la fin de la guerre froide, qui a engendré un certain optimisme et fait espérer en des dividendes de la paix qui dynamiseraient la coopération internationale pour le développement. Malheureusement, tel n'a pas été le cas. La fin de la guerre froide a déclenché une

vague pratiquement sans précédent de conflits ethniques et nationalistes qui ont mobilisé une grande part de l'attention et des ressources de la communauté internationale.

Notre Organisation a dû s'adapter rapidement pour relever ces défis. Il y a eu une croissance météorique et soudaine du volume et, partant, de la complexité des activités de maintien de la paix des Nations Unies. L'Organisation a connu sa part de succès et de déceptions. Toutefois, même si elle n'a pas toujours su répondre aux attentes croissantes, l'Organisation peut s'enorgueillir à juste titre de ses nombreux succès dans les domaines du maintien de la paix, du rétablissement de la démocratie et de la réponse qu'elle a su apporter aux situations d'urgence. Ses succès en Amérique centrale, au Cambodge, en Namibie, au Mozambique et en Afrique du Sud témoignent, à l'évidence, du rôle efficace que l'Organisation peut jouer dans la promotion de la paix, de la justice et de la sécurité.

Dans notre région, la coopération entre les Nations Unies et l'Organisation des États américains pour le rétablissement du président démocratiquement élu d'Haïti est la preuve de ce qu'on peut faire lorsque existe la volonté politique nécessaire d'appuyer de telles actions. À cet égard, nous nous félicitons des élections locales et législatives qui se sont tenues récemment en Haïti, et qui, malgré les difficultés, ont permis à des milliers de Haïtiens de se rassembler pacifiquement et de voter en toute sécurité. Nous sommes certains que cette évolution permettra de renforcer les efforts faits par Haïti pour consolider la démocratie et qu'elle contribuera au processus de réconciliation nationale. La communauté internationale doit continuer d'assister le Gouvernement et le peuple haïtiens dans la période consécutive à la crise d'urgence et dans leurs efforts à long terme pour réaliser la reconstruction économique et sociale.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, la Trinité-et-Tobago se félicite de l'accord intérimaire intervenu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine sur l'élargissement de l'autonomie palestinienne en Cisjordanie, qui a été signé à Washington le 28 septembre 1995. Cela représente un nouveau progrès marquant dans le processus d'instauration d'une paix durable dans la région.

En ce qui concerne l'ex-Yougoslavie, nous sommes encouragés de voir les efforts déployés par toutes les parties au conflit pour venir à la table de négociations, et nous nourrissons l'espoir que cette évolution fera progresser considérablement le processus en vue de la paix et de la stabilité dans cette région déchirée par la guerre.

Sur le continent africain, l'esprit de réconciliation qui l'a emporté dans certaines zones de conflit nous laisse espérer qu'un certain nombre de problèmes apparemment plus coriaces que d'autres pourront aussi être résolus. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités en soutenant ce processus.

Au début de cette année, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont décidé de proroger indéfiniment le Traité. La Conférence a également adopté un certain nombre de principes et d'objectifs, dont l'un appelle à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour le premier trimestre de 1996, au plus tard. La communauté internationale avait également cru comprendre qu'il n'y aurait plus d'essais nucléaires en attendant l'entrée en vigueur de ce traité. La Trinité-et-Tobago s'est associée aux autres parties aux Traités de Tlatelolco et de Rarotonga pour rejeter les essais nucléaires effectués actuellement par certains États dotés d'armes nucléaires et demande à ces États d'écouter les voix qui, de plus en plus, s'élèvent pour réclamer la cessation des essais nucléaires.

Pour ce qui est de nos préoccupations écologiques, la question tout aussi critique du transport par mer de combustible nucléaire irradié, de plutonium et de déchets hautement radioactifs nous préoccupe tout autant que les essais nucléaires. Ces transports persistent malgré les effets catastrophiques qu'ils pourraient avoir sur les petits États insulaires en développement, dont les économies fragiles et vulnérables sont fortement tributaires de leurs ressources marines et côtières et qui ne possèdent ni les moyens ni les capacités de faire face à d'éventuels accidents de cette nature. Ma délégation tient donc à réaffirmer la préoccupation prioritaire que nous attachons à cette question, et prie instamment les pays responsables de ces transports de respecter les souhaits des petits États insulaires en développement et d'autres États qui se trouvent sur leur route et qui ont demandé que ces transports cessent de transiter dans leurs eaux archipélagiques et territoriales et dans leur zone économique exclusive.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies sera un moment de réflexion et de réexamen des activités de l'Organisation, non seulement pour ce qui a trait aux situations de conflit, mais aussi dans le domaine du développement, en tant que condition préalable nécessaire à la paix et en tant que meilleur garant d'une stabilité à long terme.

Sur le plan national, la Trinité-et-Tobago a entrepris un programme de réforme et de restructuration de son économie, dont la mise en oeuvre est presque terminée. Notre développement s'est centré sur l'application d'une politique macro-économique saine basée sur un certain nombre de mesures, en l'occurrence une politique fiscale disciplinée et la mise en oeuvre cohérente d'un programme ordonné et diversifié de cession, la promulgation de réformes structurelles et législatives conçues pour établir un environnement favorable à la croissance d'un secteur privé souple et concurrentiel sur le plan international et favorable à un accroissement des investissements étrangers, la libéralisation du commerce et des régimes de taux de change destinés à rehausser notre capacité compétitive et un programme complet de réforme du système financier national. Une grande importance a également été donnée à la réforme du secteur public et à l'installation d'une infrastructure de base, de façon à assurer la prestation efficiente de services fiables, de très grande qualité, la restructuration progressive de notre système d'éducation de façon à mettre en place un programme durable de développement des ressources humaines en mesure de répondre aux nouveaux défis et besoins de notre développement, et la mise en oeuvre de politiques sociales destinées à protéger nos concitoyens les plus vulnérables. Pour être efficaces, cependant, ces mesures doivent être étayées par un environnement régional et international stimulant.

Pour les petits États, l'intégration régionale est un impératif et, de plus en plus, les systèmes de coopération régionale sont perçus comme l'assise essentielle sur laquelle il est possible d'édifier une coopération internationale hémisphérique et étendue. À la dernière Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'est tenue à Georgetown du 4 au 7 juillet dernier, la Trinité-et-Tobago a eu le plaisir d'accueillir le Suriname en qualité de quatorzième membre de la Communauté des Caraïbes.

Le succès de la réunion au sommet inaugurale de l'Association des États des Caraïbes, qui s'est tenue à Port of Spain du 17 au 18 août 1995, a également ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire de la coopération entre les pays des Grandes Antilles. Avec l'adoption de la Déclaration de principes et du Plan d'action sur le tourisme, le commerce et le transport, nous disposons d'un plan pratique pour favoriser le développement et promouvoir l'intégration économique dans tous les pays des Caraïbes. Dans ce contexte, la Trinité-et-Tobago rappelle l'importance qu'elle attache à la réintégration intégrale de Cuba à l'hémisphère occidental.

J'ai déjà fait référence à la nécessité de parvenir à un plus grand équilibre dans les activités des Nations Unies

dans les domaines du maintien de la paix et du développement. La nécessité d'un tel équilibre revêt un caractère de plus grande urgence encore si l'on considère que, de plus en plus, la nature, la portée et la complexité des difficultés actuelles en matière de développement transcendent les limites et le contrôle de l'État-nation.

Aux problèmes de développement depuis toujours insaisissables que sont la pauvreté persistante, la dette débilitante, les niveaux décroissants d'aide publique au développement, le chômage, les pressions démographiques et l'aggravation de l'écart entre les revenus en termes de l'échange entre pays développés et pays en développement, il faut ajouter les nouveaux problèmes que sont la dégradation de l'environnement et la mondialisation. Certains de ces problèmes nécessiteront toujours une méthode d'approche nationale, mais dans leur grande majorité, ils dépassent les limites des mesures nationales et requièrent un engagement et une stratégie communs et le recours à des mesures mondiales et régionales.

La notion de responsabilité partagée et la reconnaissance de la nécessité de mécanismes d'action collective sont la raison d'être du système des Nations Unies. Un système des Nations Unies coordonné et intégré, bien ciblé et adéquatement financé, reste donc le meilleur espoir de régler cette multitude de problèmes complexes de développement.

Je ne peux imaginer meilleure façon de réorienter l'ONU et de l'amener à poursuivre par une autre voie les objectifs du développement et de la sécurité mondiale pour tous que par le biais de la formulation et de la mise en oeuvre d'un agenda pour le développement global axé sur l'action. Un agenda qui continue de s'occuper de problèmes traditionnels de développement tout en s'attaquant en même temps aux questions du protectionnisme, des courants de capitaux, de la réforme des processus internationaux de prise de décisions économiques et de gestion de l'économie mondiale doit être au centre de nos initiatives.

À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue récemment, à Beijing, la communauté internationale a reconnu le rôle crucial des femmes dans le processus de développement et a admis qu'une coopération internationale effective aux fins du développement restera un objectif irréalisable tant que les femmes ne participeront pas pleinement à la vie politique, économique et sociale de leurs sociétés respectives. La Conférence de Beijing, ainsi que les autres conférences mondiales qui se sont tenues à Rio, à la Barbade, au Caire et à Copenhague ont servi à étayer l'argument en faveur d'une approche intégrée au développement durable, qui doit tenir compte des considérations

environnementales, sociales, démographiques, ainsi que celles touchant à l'égalité des sexes et aux ressources humaines. L'agenda pour le développement doit par conséquent chercher à mettre en oeuvre et à réaliser, d'une façon intégrée, les engagements pris à l'issue de ces conférences.

Dans l'agenda pour le développement, il faut également accorder une attention particulière à l'assistance aux pays en développement, en particulier ceux dont l'économie est peu développée et vulnérable, en accélérant leur transformation économique et en facilitant leur participation accrue à l'économie mondiale.

La Trinité-et-Tobago est favorable au libre-échange et entend orienter son économie sur la voie d'un développement compatible avec les exigences du nouvel ordre mondial. Cependant, comme le montrent les difficultés inhérentes à la mondialisation, les politiques nationales ne suffisent pas. Pour arriver à une croissance économique et à un développement durables, il nous faut un environnement économique international stimulant et favorable tout autant qu'un système commercial équitable, ouvert et non discriminatoire, qui reconnaisse le fait que les économies peu développées et vulnérables comme la nôtre sont désavantagées en raison de leur taille et de l'absence d'économies d'échelle. Aucun effort ne doit donc être épargné pour que nous puissions bénéficier de l'accès nécessaire aux marchés, condition indispensable à nos objectifs d'expansion commerciale et de développement. En effet, faire moins que cela dans l'agenda pour le développement serait nier le fait que la mondialisation a maintenant chargé d'une responsabilité encore plus grande les principaux pays développés qui doivent veiller à ce que leurs politiques macro-économiques soient favorables à la croissance et au développement dans le reste du monde.

La Trinité-et-Tobago est également d'avis que l'agenda pour le développement est l'occasion de développer le partenariat mondial nécessaire au développement durable et d'encourager la mise en oeuvre des accords conclus au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Dans ce processus, la situation et les besoins spéciaux des petits États insulaires en développement et la reconnaissance de leur vulnérabilité environnementale doivent bénéficier d'une attention prioritaire. La Trinité-et-Tobago souhaite donc réitérer l'importance particulière que nous attachons à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Les ouragans dévastateurs qui ont frappé récemment les Caraïbes ont encore une fois tragiquement démontré la fragilité des écosystèmes et la vulnérabilité des économies des petites îles. Nous sommes reconnaissants aux États Membres qui, avec les pays de la CARICOM, nous ont fourni des secours d'urgence, et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'appuyer les efforts de reconstruction dans les pays touchés.

L'Assemblée générale sera appelée, au cours de cette session, à prendre plusieurs décisions cruciales relativement à l'avenir du système des Nations Unies. La Trinité-et-Tobago est d'avis que les éléments de l'exercice de réforme dont l'Assemblée est actuellement saisie est une bonne base pour améliorer l'efficacité des Nations Unies.

En fait, les États Membres doivent utiliser l'impulsion de ce cinquantième anniversaire pour aboutir à un accord destiné à l'élargissement du Conseil de sécurité pour renforcer sa légitimité et son efficacité, pour résoudre la situation financière critique de l'ONU, pour achever un Agenda pour le développement global et orienté vers l'action avec des ressources adéquates et prévisibles pour sa mise en oeuvre, et pour aboutir à un équilibre raisonnable entre les ressources affectées au maintien de la paix et celles destinées au développement.

Toutefois, la réforme ne peut être une fin en soi. Ce n'est qu'un moyen, et il n'aura de sens que si nous partageons la conception qu'une Organisation des Nations Unies renforcée et revitalisée est un impératif vu la réalité inéluctable que le monde est aujourd'hui un village planétaire, que le monde de demain aura besoin de plus et non de moins de mécanismes de collaboration internationaux efficaces pour faire face aux menaces communes, et que les Nations Unies demeurent le seul moyen de réaliser l'effort global indispensable pour faire face à ces défis.

La situation financière critique des Nations Unies doit préoccuper tous les États Membres. Le Secrétaire général a fait ressortir le caractère d'urgence et de frustration croissantes des difficultés qu'il rencontre dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, et ce, en raison du manque de ressources nécessaires. Le fait en particulier que le plus grand contributeur n'a pas payé la contribution due a mis l'ONU dans une situation d'insolvabilité. Il y a donc nécessité d'un plus grand engagement de la part de tous les États Membres pour faire face à leurs obligations, ainsi que d'une meilleure expression de la volonté de régler la situation financière globale des Nations Unies. Si nous ne faisons pas face à cet engagement, les éloges prononcés au cours de ce cinquantième anniversaire sonneront creux.

Pour ce cinquantième anniversaire de l'Organisation, rappelons-nous les mots d'ouverture de la Charte des Nations Unies :

«Nous, peuples des Nations Unies ... avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins.»

Dans un esprit de coopération globale, nous devons réaffirmer notre détermination, conformément aux principes et objectifs de la Charte, d'assurer la réalisation des objectifs pour lesquels l'Organisation a été créée : la paix, l'égalité, la justice et le développement pour tous. La Trinité-et-Tobago s'engage à travailler avec les autres pour répondre aux défis qui se posent à notre Organisation alors que nous sommes à la veille du XXIe siècle.

Le Président (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gabon, S. E. M. Casimir Oye Mba.

M. Oye Mba (Gabon): Monsieur le Président, au moment où je prends la parole, au nom de la République gabonaise, devant cette auguste Assemblée, je voudrais d'abord m'acquitter d'un devoir: celui de vous présenter, au nom de ma délégation et au mien propre, mes sincères et chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la présente session. Le choix porté par notre Assemblée sur votre personne traduit combien tous les États Membres des Nations Unies apprécient la contribution que votre pays, le Portugal, apporte dans la recherche des solutions aux problèmes qui secouent le monde. Vos talents de diplomate et d'homme d'État ainsi que votre expérience s'en trouvent par là même confirmés.

Il m'est de même particulièrement agréable de saisir cette occasion pour dire notre témoignage de reconnaissance et notre admiration à votre prédécesseur, le Ministre Amara Essy, de la Côte d'Ivoire. La République gabonaise salue et remercie ce grand diplomate pour son dévouement et sa disponibilité dans l'action qu'il a su mener au service de l'organisation mondiale au cours de la session précédente, faisant ainsi la fierté de tout le continent africain.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas réitérer ici le ferme soutien de la République gabonaise à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts inlassables qu'il déploie au service de la paix, de la sécurité et du développement.

M. Kulla (Albanie), Vice-Président, assume la présidence.

Permettez-moi maintenant de relever la singularité de la présente session ordinaire, dont la tenue précède l'ouverture de la session spéciale prévue pour célébrer le cinquantième anniversaire de notre organisation. Cette session spéciale donnera l'occasion à nos chefs d'État et de gouvernement d'évaluer l'impact de certaines actions que nous avons pu mener conformément aux buts et principes des Nations Unies. Il est vrai que ces buts ne sont pas totalement atteints; mais nous devons objectivement reconnaître que des avancées considérables ont été enregistrées, notamment dans les domaines du respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la paix, sans laquelle rien n'est possible. Cependant, le développement reste une préoccupation majeure, en dépit des efforts qui y sont consacrés.

Chaque nation ici représentée est le reflet de l'humanité, cette humanité dont les fondateurs de l'ONU ont rappelé les valeurs communes. Parmi celles-ci, je retiendrai celles qui nous interpellent au plus haut point en cette fin du XXe siècle : il s'agit de la paix, de la liberté et du développement.

L'attachement du Gabon à l'idéal de paix est une constante de sa politique étrangère et de sa diplomatie. L'adhésion de notre pays à l'ONU le 20 septembre 1960 aura été d'autant plus facilitée que la lecture que ses dirigeants firent alors de l'inscription de cet idéal dans la Charte allait provoquer en eux un réel effet d'attraction. Ainsi, Membre des Nations Unies, nous le sommes devenus en assumant notre propre place à côté de celle qu'occupent d'autres nations, dans l'harmonie de nos différences respectives.

C'est le lieu de rendre hommage à la mémoire des inspirateurs du non-alignement, qui donnèrent à la doctrine de la coexistence pacifique la première interprétation pratique des principes consignés dans la Charte de San Francisco. Vingt-cinq ans après, les résolutions pertinentes de notre Assemblée générale viendront confirmer cette interprétation. Nous avons l'obligation d'opérer un retour aux sources pour répondre à l'exigence ainsi qu'à l'urgence d'une pensée nouvelle et féconde en faveur de la paix.

C'est un grand honneur pour moi, et c'est surtout un devoir, de rappeler ici que l'expérience acquise par la République gabonaise en matière de règlement des conflits puise sa vitalité dans les profondeurs mêmes de la civilisation bantoue. Notre conception de la solidarité entre les peuples assigne un contenu à l'obligation souscrite par le Gabon de coopérer avec tous les États Membres des Nations Unies, quels que soient leur idéologie et leur régime politi-

que. Cela valorise les vertus du dialogue et de la tolérance entre les peuples et les nations, vertus que nous pratiquons dans nos foyers et nos familles, et que la République gabonaise, par l'action internationale du Président Omar Bongo, a érigées en principe de culture politique et diplomatique.

Notre conception de la paix est donc fondamentalement d'ordre fonctionnel. Elle nous rappelle, au quotidien, que l'état de paix entre les nations est une création continue qui requiert à tous les instants vigilance, courage et constance dans les efforts à consentir. Le Gabon peut affirmer avec fierté combien il est attaché à une gestion pacifique de ses relations avec toutes les composantes de la communauté internationale.

«Nos actes nous suivent», avait fort justement observé un grand penseur. Ceux que nous avons pu inscrire sur le registre de la paix, au niveau tant bilatéral que multilatéral, épousent la ligne tracée par la Charte de notre Organisation. Ils s'illustrent d'abord par notre fidélité indéfectible à l'Organisation des Nations Unies, ce qui fait de nous, automatiquement, une partie prenante à toutes les missions ainsi qu'aux actions qu'elle a menées partout dans le monde où la paix était menacée ou pouvait l'être. Les efforts déployés tout récemment par la communauté internationale pour panser les blessures ouvertes au Rwanda ont bénéficié de notre soutien total; ceux qui ont été investis par cette même communauté internationale en Angola ont été souvent complétés par notre implication, directe ou indirecte. Il va sans dire qu'au regard de ces deux situations, mon pays lance un appel à la communauté des nations pour qu'elle poursuive son assistance multiforme en vue de la réintégration et de la reconstruction de ces deux pays. Cet appel vise également tous les autres foyers de tension en Afrique et dans le reste du monde.

Ces actes s'illustrent ensuite par notre appréciation et notre satisfaction quant aux progrès enregistrés dans la recherche d'une paix globale au Moyen-Orient, avec la signature de l'Accord de Taba à Washington, et en Europe centrale, grâce au nouveau climat né des discussions qui ont permis la réunion, à New York, de toutes les parties concernées par la situation de l'ex-Yougoslavie. Il s'agit là, à nos yeux, de faits qui témoignent de la disposition de la communauté internationale à apaiser autant que possible les angoisses causées à nos populations par les risques de guerre dans le monde.

Pour autant, chacun conviendra aisément que des menaces réelles à la paix dans les relations internationales existent toujours aujourd'hui. Les contours d'un nouvel ordre mondial nous sont encore insaisissables et nous renvoient l'image paradoxale d'une paix fragile. Nos attentes dans l'instauration de ce nouvel ordre ne sont pas vaines pour autant. Pour l'heure, le Gabon apprécie à sa juste valeur la dynamique qui a abouti, au niveau tant mondial que régional, à l'élaboration des mécanismes chargés de prévenir les conflits.

Si la paix comporte la vertu de sécuriser, la liberté fait éclater les potentialités individuelles et collectives. Dans la vision des fondateurs des Nations Unies, la liberté est un élément déterminant dans la mise en place d'un environnement et d'un cadre spirituel général permettant l'émergence du progrès social et l'instauration de meilleures conditions de vie. Les signataires de la Charte recevront pour ainsi dire mandat d'en créer les conditions pour un usage conséquent, au bénéfice des peuples dont ils ont la charge. Les résultats de l'engagement qu'ils prendront pour donner effet, d'une part, au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et, d'autre part, au principe du respect des droits de l'homme sont connus de tous. Tout comme sont connues et dignes d'éloges les actions menées par notre Organisation pour inspirer, pour accompagner, voire pour initier les politiques entreprises en ces domaines.

Dans cet esprit, toute politique contraire visant à remettre en cause ces acquis suscite des réactions appropriées pour la préservation des équilibres entre les États et pour la restauration de chacun dans ses droits. Aussi notre attachement au principe de l'intangibilité des frontières en Afrique est-il un gage de notre indépendance et de notre liberté autant qu'il constitue un témoignage de notre acceptation de la liberté des autres États.

L'expérience de mon pays dans la promotion et la protection des droits fondamentaux de l'homme, au niveau tant politique que culturel et social au cours de ces dernières années, a été remarquable. L'instauration d'un État de droit dans la ligne du passage d'un système monopartite à un système de démocratie pluraliste s'est faite en douceur. Les résultats de ce passage et les promesses de cette expérience de la démocratie chez nous tiennent à leur adéquation avec nos valeurs culturelles, dont les fondements spirituels privilégient la place de l'homme dans la société en tant que fondateur et raison d'être des cités.

Au Gabon, le dialogue ne vaut que par l'homme puisqu'il est initié et conduit par l'homme et permet de le valoriser. Une illustration de cette pratique gabonaise du dialogue vient d'être donnée, il y a un an à peine, par les résultats auxquels sont parvenus les représentants des partis politiques de la majorité et de l'opposition réunis aux mois de septembre et d'octobre 1994 pour définir ensemble les modalités d'une gestion consensuelle de notre démocratie alors menacée. La traduction en sera la signature des Accords dits de Paris en présence d'observateurs internationaux. Les conflits sociaux, l'affrontement de forces politiques opposées trouvent leur dépassement grâce au viatique de l'échange raisonné du verbe et de la tolérance des opinions.

Nous avons réellement la conviction que les coups d'État, aujourd'hui, ne sont plus dans l'air du temps. C'est fort de cela que le Gabon, par la voix du Président Omar Bongo, a condamné avec fermeté les malheureux événements survenus à Sao Tomé-et-Principe, d'abord, et plus récemment aux Comores.

Liberté, sécurité et paix constituent à nos yeux les fondements de notre démocratie. Certes, cette démocratie n'en est encore qu'à ses premiers pas, mais elle aura permis incontestablement au peuple gabonais d'accéder à une nouvelle étape de son histoire et de sa vie politique.

Une autre dimension de la problématique politique et sociale en Afrique, et même partout dans le monde, est la place de la femme dans le jeu social. Dans mon pays, la femme a les mêmes droits que l'homme. Notre système éducatif assure le libre accès de tous nos enfants en âge de scolarisation à l'instruction dans l'intérêt de la nation gabonaise tout entière. Au plan social, donc, pour tenir compte des préoccupations récentes liées au statut de l'enfant et de la femme, illustrées à travers le Sommet de New York en 1990 et à la Conférence de Beijing en 1995, les options prises par la République gabonaise s'inscrivent dans l'esprit des actions initiées par les Nations Unies.

C'est, une fois encore, aux fondateurs de notre Organisation que je me reporterai, pour louer leur générosité d'esprit, en plaçant le bonheur des peuples dans le prolongement direct de la liberté.

La solidarité prescrite aux États, comme repère indispensable dans la définition des stratégies conséquentes, était destinée à les dissuader contre toute velléité égoïste dans la mise en oeuvre de ces stratégies.

Or force est de constater hélas que ce testament s'est plutôt déroulé sur le mode du «chacun pour soi», érigé en norme de conception et d'utilisation des moyens permettant d'accéder au bonheur. Les différences entre les nations ont dévoilé les écarts qui séparent les peuples de la planète sur le plan de leur développement. Et pourtant, dans ce domaine, l'ONU s'est employée à créer un ensemble d'instruments et de mécanismes censés apporter à nos gouvernements le concours escompté. Quelle que soit la sphère d'appartenance des peuples ici représentés, chacun reconnaîtra et appréciera, par exemple, le rôle de l'UNESCO pour l'éducation, la science et la culture; celui de l'OMS à travers sa contribution à l'éradication des grandes endémies et pandémies; ou encore celui du PNUD dans l'exécution des projets de développement.

Cependant, le constat général restera mitigé. En effet, nous estimons que si notre action a permis à l'humanité de survivre, elle n'aura qu'imparfaitement réussi à accroître la qualité de vie du plus grand nombre d'hommes. Tant au Sud qu'au Nord, notre planète reste peuplée non pas de simples îlots mais de vastes espaces de pauvreté. Tous nos États, petits ou grands, sont rongés, à des degrés divers, par le cancer de la misère.

La décision récemment prise par les Nations Unies de réunir à Copenhague un sommet mondial consacré au développement social a été favorablement accueillie par le Gabon, qui y a pris une part active. Le Président Bongo a déclaré pour sa part :

«C'est un sommet qui procède d'une analyse approfondie de l'état de dénuement avancé dans lequel se trouve une grande partie de l'humanité.»

Pour notre pays, par conséquent, le programme d'action arrêté à l'issue de ce sommet, qui reprend fort heureusement les grandes orientations contenues déjà dans le Programme d'action des Nations Unies pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, d'une part, et dans les grands principes de l'Agenda pour le développement, d'autre part, devrait recevoir la traduction espérée dans les faits.

Chacun de nous est conscient, dans le même temps, que cette réalisation requiert la contribution mobilisée de l'ensemble des pays et des entités qui forment la communauté internationale.

L'Afrique, à elle seule, aura battu en cette fin du XXe siècle tous les records dans les registres du sous-développement. À titre d'exemple, elle abrite les trois quarts des pays les moins avancés; elle affiche le plus faible niveau de croissance; elle est quasiment absente du commerce international. Aujourd'hui, l'Afrique est malheureusement un continent à part, malgré ses énormes potentialités.

Elle est néanmoins acquise au fait que la responsabilité de son redressement économique lui incombe au premier chef, et que cette tâche est d'abord largement tributaire de ses propres efforts. Mais il reste évident que l'ampleur de la crise qu'elle traverse, ainsi que l'importance des moyens à mettre en oeuvre, exigent que la communauté internationale soutienne ses efforts.

Pour l'Afrique en général, et pour le Gabon plus particulièrement, un traitement plus approprié du fardeau de la dette pourrait faire progresser le règlement de cette question, eu égard à l'importance des flux inverses de capitaux drainés vers nos créanciers par l'effet du remboursement de notre dette.

L'Afrique rappelle au monde l'engagement selon lequel elle assumera ses responsabilités au titre de la dette et de son service. C'est le sens de la position prise par nos chefs d'État lors du dernier Sommet de l'Organisation de l'unité africaine. Le Gabon en est solidaire. Il aspire néanmoins, à l'adresse de ses créanciers et dans l'intérêt bien compris de toutes les parties concernées par ce dossier, au bénéfice d'une attention lui permettant d'accéder à un traitement favorable des conditions de remboursement.

En effet, le Gabon consacre plus de la moitié de son budget annuel au remboursement de la dette, grevant par là même ses efforts de développement. Pourtant, il n'en est pas tenu compte, et les mécanismes d'allégement préconisés, notamment ces dernières années, nous réservent un traitement discriminatoire, en nous excluant du champ de leurs bénéficiaires. Injuste, disons-nous, apparaît le motif tiré du niveau élevé de notre PNB par habitant.

L'étrange singularisation du Gabon, qui demeure désormais, au sud du Sahara, quasiment le seul dans la catégorie des pays dits à revenu intermédiaire, ne se justifie point en réalité. C'est là une situation qui pèse sur notre économie, et qui se répercute par là même sur nos relations économiques avec l'étranger.

Cet appel lancé à la communauté internationale pour un traitement plus juste de la situation de mon pays n'est pas une démarche de mendicité. Pas plus pour le Gabon que pour toute l'Afrique. Car, comme l'a déclaré le Président Omar Bongo au Sommet de Copenhague : «l'Afrique ne demande pas l'aumône.»

En réalité, aider à notre crédibilité et à notre viabilité sur le plan économique et financier, c'est en fait fortifier le système d'échanges international, pour le bénéfice commun. Il ne s'agit pas de philanthropie, mais de raison : aider le Sud, c'est aider le Nord, c'est finalement aider tout le monde.

Au terme de cette lecture rapide faite devant cette prestigieuse Assemblée sur les thèmes de la paix, de la liberté et du développement, chacun aura perçu les interpellations que j'adresse ainsi à notre organisation. Son implication est attendue dans la réponse aux préoccupations que je viens d'exposer.

À la veille de la tenue de la réunion extraordinaire à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de notre Organisation, je souhaite que tous ses Membres saisissent la portée exacte de cette opportunité. Car, sous nos yeux, le monde change. À des rythmes différents, les pays que nous représentons ici changent également. À l'évidence, je ne puis me faire à l'idée que les Nations Unies elles-mêmes puissent être en reste de ce mouvement.

C'est pourquoi aux mesures préconisées en ce sens par le Secrétaire général des Nations Unies pourraient s'en rattacher d'autres que mon pays souhaite, dans l'optique d'une restructuration, donc d'une réadaptation du système des Nations Unies aux réalités du monde présent.

Le contexte actuel s'y prête. Il exige une réforme d'ensemble de ce système, à la fois pour la sécurité de nos peuples et des États qui le composent, et en définitive dans l'intérêt du renouveau des Nations Unies elles-mêmes.

C'est donc sur cette note d'espoir, que je conclurai mon propos.

Le Président par intérim (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Tchad, S. E. M. Ahmat Abderaman Haggar.

M. Haggar (Tchad): Il y a un demi-siècle, les représentants de quelque 50 nations se sont retrouvés à San Francisco, aux États-Unis, afin de créer un nouvel ordre mondial pour la période d'après guerre. Le souci des pères fondateurs de notre Organisation était de prescrire des règles et des comportements devant permettre aux pays du monde entier de vivre libres et débarrassés du fléau de la guerre. À cet effet, ils ont assigné à l'Organisation des Nations Unies des objectifs aussi nobles qu'ambitieux, tels que le maintien de la paix et de la sécurité internationales; le progrès et le développement international; le respect des droits de l'homme et des peuples; et la coopération internationale, pour ne citer que ceux-là.

Si l'on doit se réjouir à juste titre des résultats obtenus dans certains de ces domaines, l'on doit également noter que dans d'autres l'inquiétude persiste au regard des nombreux conflits internes et crises économiques et sociales auxquels sont confrontés certains de nos États.

C'est dans cette atmosphère d'espérance mais aussi d'incertitude que S. E. M. Diogo Freitas do Amaral a été élu pour guider les travaux de la présente session, qui doit répondre aux aspirations de paix et de bien-être de nos peuples. Ma délégation s'en réjouit et lui adresse ses vives et chaleureuses félicitations, convaincue que ses qualités intellectuelles et ses talents de diplomate sont un gage de succès pour nos délibérations. Aussi tient-elle à assurer le Président de sa totale collaboration.

Je voudrais également rendre un hommage mérité à son prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, qui a dirigé avec compétence les travaux de notre précédente session.

Qu'il me soit permis de renouveler nos sentiments de profonde gratitude à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali qui, depuis son élection à la tête de notre Organisation, s'est investi de manière déterminée dans la recherche de solutions aux multiples problèmes de notre monde.

Si notre Organisation a pu éviter à l'humanité une troisième guerre mondiale, il n'en demeure pas moins que des sujets de préoccupation subsistent. Mais je voudrais, avant de les aborder, évoquer brièvement la situation de mon pays, et particulièrement les efforts que déploie mon gouvernement pour trouver des solutions aux problèmes tant politiques que socio-économiques.

Lors de la dernière session, la délégation tchadienne a fait part à cette auguste Assemblée des progrès réalisés dans la voie de la démocratisation de la vie politique. Je puis affirmer aujourd'hui que celle-ci est devenue une réalité tangible. Ainsi sont mis en place les mécanismes et les structures devant permettre au peuple tchadien de choisir librement et dans la transparence ses institutions et ses dirigeants. C'est le cas notamment de la Commission électorale nationale indépendante chargée de superviser et de contrôler les opérations de recensement électoral et d'organiser les différentes consultations électorales; du Haut Conseil de la communication chargé de garantir l'accès rationnel et équitable des partis politiques, de la société civile et des citoyens aux médias publics; et de la Chambre constitutionnelle appelée à trancher entre autres les litiges électoraux. Il est important de souligner que toutes les sensibilités politiques et sociales sont représentées au sein de ces organes.

La libéralisation de la vie politique se mesure également par l'existence de 53 partis légalisés, de plusieurs associations civiles et des centrales syndicales. Il faut noter également qu'un projet de constitution, qui a reçu l'assentiment de tous les acteurs de la vie civile et politique sera prochainement soumis à référendum. Je puis affirmer du haut de cette tribune que le processus démocratique suit son cours et que le Tchad n'attend plus que les différentes consultations électorales pour le parachever.

Le Président de la République, le général de corps d'armée Idriss Déby, s'y est engagé en déclarant, lors de la cérémonie de présentation des voeux du corps diplomatique cette année, qu'il était déterminé à tout faire pour que ces consultations se tiennent dans les meilleures conditions et dans la transparence. Malgré cet engagement solennel, certains acteurs de la vie politique — sans doute manipulés de l'extérieur — tentent désespérément d'induire en erreur l'opinion nationale et internationale en imputant la responsabilité du retard dans la tenue des différents scrutins au gouvernement. Nous réitérons ici l'engagement pris par le chef de l'État et invitons tous ceux qui le souhaitent à venir au Tchad observer les différentes opérations électorales.

Je voudrais exprimer nos remerciements à l'Organisation des Nations Unies qui nous apporte déjà son assistance technique, et par la même occasion lancer un appel aux pays et organisations internationales pour qu'ils nous viennent en aide pour organiser ces élections comme il se doit.

L'histoire tumultueuse de mon pays a fait que la paix et la stabilité soient des préoccupations constantes de mon gouvernement, qui ne cherche qu'à réaliser les aspirations légitimes du peuple tchadien au bien-être économique et social.

C'est à juste titre que la réconciliation nationale a été l'une des principales recommandations de la Conférence nationale souveraine, car il était impérieux de faire renaître la confiance et la concorde entre les fils du Tchad. La mise en place d'une commission de réconciliation nationale, la proclamation d'une amnistie générale et d'un cessez-le-feu unilatéral sur l'ensemble du territoire national sont autant de manifestations de la volonté affirmée du gouvernement à favoriser les retrouvailles entre Tchadiens. Certains acteurs de la vie politique tchadienne estiment que la démarche ultime pour permettre d'atteindre cet objectif consiste à organiser une table ronde. Le gouvernement, pour sa part,

y est favorable, sous réserve qu'elle se limite à l'opposition armée et ne remette en cause ni les acquis de la Conférence nationale souveraine ni le processus démocratique et encore moins les termes des échéances.

La liberté politique n'est réellement bénéfique que si elle s'appuie sur une situation économique profitant à l'ensemble de la population. Or, mon pays fait face à une crise économique et financière due aux facteurs exogènes et aggravée par la désertification, les aléas climatiques et l'enclavement. Face à cette situation, mon gouvernement a pris un certain nombre de mesures tendant à assainir les finances et ce, en renforçant son contrôle sur l'ensemble des services de recettes et en cherchant à maîtriser les effectifs de la fonction publique et de l'armée. Ces mesures, qui ont donné des résultats satisfaisants, méritent d'être soutenues par nos partenaires.

Si nous nous sommes réjouis de la fin de la guerre froide, il n'en demeure pas moins, comme je l'ai dit précédemment, que les sujets de préoccupation sont encore nombreux. La communauté internationale, en effet, fait face à certains problèmes qui hypothèquent l'évolution de nos pays et méritent de ce fait une réflexion collective.

En ce qui concerne la paix, le tableau reste contrasté depuis notre dernière session.

S'agissant de l'Angola, mon gouvernement se félicite des progrès réalisés depuis les Accords de Lusaka, qui ouvrent de grandes perspectives pour la consolidation de la paix et la reconstruction du pays.

De même, il se félicite de la signature, le 28 septembre à Washington, de l'accord entre l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne. Il s'agit d'un jalon important sur la voie d'un règlement juste et durable de cette crise qui n'a que trop duré.

C'est également avec satisfaction que mon pays a accueilli les accords intervenus entre les factions libériennes le 19 août dernier. Avec la mise sur pied du Conseil d'État, on peut espérer, pour le peuple libérien, la fin de six années de cauchemar.

Ailleurs, la situation est loin d'être aussi réjouissante. Ainsi en est-il du Burundi, du Rwanda, de la Somalie et de la Sierra Leone, qui demeurent des poudrières, occasionnant des pertes en vies humaines et des déplacements massifs de populations. Mon pays se préoccupe tout autant de la situation qui perdure en Bosnie-Herzégovine, en plein coeur de l'Europe, où la spirale guerrière semble toujours dominer la logique de paix. Il encourage les efforts patients et inlassables déployés par la communauté internationale en vue d'une solution à ce conflit dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays.

Nous voudrions, ici, lancer un appel pressant aux différents acteurs de ces drames pour qu'ils fassent preuve de lucidité et de courage politique afin de mettre un terme à ces tragédies humaines.

Les causes prévisibles de conflit dans la plupart des États résultent de certains comportements et attitudes qui trahissent une certaine volonté d'hégémonisme portant atteinte à l'intégrité territoriale et nuisant aux relations de bon voisinage. Il importe ici d'en appeler à la sagesse des dirigeants afin qu'ils s'abstiennent de tels comportements et qu'ils participent plutôt dans un esprit de solidarité et d'assistance réciproques à la réalisation de programmes communs de développement.

Pour sa part, le Tchad adhère totalement aux principes du règlement pacifique des différends, quels qu'ils soient. C'est dans cet esprit que, s'appuyant sur les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation de la Conférence islamique, nous en appelons une fois de plus à la levée de l'embargo qui frappe le peuple libyen et qui a des répercussions négatives sur les pays voisins.

Mon pays soutient les efforts que déploie notre Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix, et surtout de la consolidation de la paix dans diverses parties du monde. C'est ainsi qu'il apporte sa modeste contribution à la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda. Dans le même esprit, il appuie l'initiative «Casques blancs» lancée par l'Argentine.

L'Afrique, pour sa part, a réalisé dans ce cadre un pas décisif en se dotant, depuis 1993, du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui est déjà opérationnel. Nous en appelons à une étroite collaboration de l'Organisation des Nations Unies avec celui-ci, conformément au Chapitre VIII de la Charte et au soutien multiforme que pourrait lui apporter la communauté internationale tout entière.

Partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mon pays accueille avec satisfaction la prorogation indéfinie dudit Traité. Il s'agit là d'une avancée majeure, car la prévention de la dissémination des armes nucléaires a constitué, dès la création de l'Organisation des Nations Unies, l'un des objectifs principaux poursuivis par les États Membres. Il soutient fermement les négociations en cours à la Conférence du désarmement en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Mon pays se félicite de la convocation, par le Secrétaire général, de la Réunion internationale sur le déminage qui s'est tenue du 5 au 7 juillet dernier à Genève. Il apprécie hautement la réaction positive de la communauté internationale, qui, en annonçant une contribution de plus de 20 millions de dollars, a montré sa détermination de lutter contre cette menace invisible, pernicieuse et permanente.

Le Tchad, dont une grande partie du territoire — environ le tiers — est infesté de mines de toutes sortes, souscrit au point de vue du Secrétaire général, qui écrivait qu'«en frappant les communautés locales, en contribuant à vider de vastes territoires de leur population et en empêchant le retour des réfugiés, les mines font obstacle au développement économique et social». C'est ici le lieu de lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle aide mon pays à se débarrasser de ces engins de mort. L'image insoutenable de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants mutilés de par le monde nous accable. C'est la raison pour laquelle mon pays est disposé à appuyer toute mesure visant à l'interdiction totale de la production et de la vente de ces armes.

La paix et le développement sont les principaux objectifs de notre Organisation.Pour ce qui est du développement économique et social, de nombreux sommets et conférences se sont succédé ces dernières années avec, pour ambition, l'amélioration des conditions de vie des populations. Les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. En effet, comme il ressort du *Rapport mondial sur le développement humain 1995*:

«Plus des trois quarts de la population mondiale vivent dans les pays en développement, mais se partagent seulement 16 % du revenu mondial.» (Rapport mondial sur le développement humain 1995, p. 16)

L'Afrique, qui regroupe la majorité des pays les moins avancés, connaît une situation des plus précaires. La diminution constante des recettes d'exportation condamne à un endettement dont le service, de plus en plus lourd, rend vaine toute action de développement.

Que dire des mesures d'ajustement structurel et de libéralisation économique, qui ont si souvent des incidences négatives sur les couches les plus vulnérables? La plupart des initiatives en faveur du développement de l'Afrique dans les années 90 n'ont pas donné les résultats escomptés.

Nous osons espérer que l'«Agenda pour le développement», support de l'«Agenda pour la paix», suscitera au sein de la communauté internationale un véritable esprit de solidarité et de partenariat.

Cinquante ans après sa création et en dépit des résultats remarquables enregistrés dans de nombreux domaines, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies doit poursuivre sa mutation afin de relever les nouveaux défis, toujours plus complexes.

Dans cet ordre d'idées, nous réitérons notre soutien au processus de restructuration et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Nous souhaitons cependant souligner que cette démarche nécessaire ne doit pas conduire à une marginalisation des pays en développement.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, le Tchad a déjà exprimé sa position quant à l'élargissement de cet organe principal de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le principe d'une représentation géographique équitable devrait, à cet égard, être observé.

Je voudrais, avant de conclure, adresser nos voeux de plein succès à nos délibérations et formuler l'espoir que le XXIe siècle pourra être l'amorce d'une véritable renaissance de notre organisation mondiale, afin qu'elle concoure de manière décisive à la grandeur de l'humanité.

La séance est levée à 17 h 25.